



**MINISTÈRE
DE L'ÉCONOMIE
DES FINANCES
ET DE LA RELANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Paris, le 31 juillet 2020

N°71

COMMUNIQUE DE PRESSE

Bruno Le Maire annonce le lancement des « PGE saison » dans les réseaux bancaires le 5 août

Composante centrale du Plan tourisme annoncé par le Gouvernement le 14 mai, le Prêt garanti par l'Etat (PGE) « saison » sera disponible auprès des réseaux bancaires dès le 5 août.

Ce PGE saison capitalise sur toutes les forces du PGE classique, notamment une distribution simple, de proximité, et donc massive, tout en faisant bénéficier l'entreprise ou le professionnel de conditions plus favorables qui permettent de mieux répondre aux besoins de ceux dont l'activité est plus saisonnière.

Il est ouvert aux secteurs liés au tourisme, de l'hôtellerie, de la restauration, de l'évènementiel, du sport, du loisir et de la culture, qui ont été durement touchés par l'interruption d'activité liée à l'application des mesures sanitaires.

Pour une même entreprise, il permet de substituer au plafond s'appliquant normalement aux PGE (dans le cas général fixé à 25% de son chiffre d'affaires du dernier exercice clos ou 2 ans de masse salariale lorsqu'il s'agit d'une entreprise innovante ou de moins d'un an), un plafond calculé comme la somme des 3 meilleurs mois de chiffre d'affaires du dernier exercice clos.

Ainsi, à titre d'exemple, le plafond maximum de PGE pour une entreprise très saisonnière appartenant au secteur de l'hôtellerie, telle qu'un camping, qui réalise 80% de son chiffre d'affaires sur 3 mois, passera de 25% à 80% de son chiffre d'affaires du dernier exercice clos.

Les entreprises concernées et leurs banques gagneront ainsi en marges de manœuvre pour dimensionner au mieux l'apport de financement qui permettra de faire face aux besoins de trésorerie liés au recul d'activité.

Bruno Le Maire a déclaré : « *Le PGE saison vient renforcer le prêt garanti par l'Etat pour les entreprises et professionnels dont l'activité est saisonnière, notamment dans le secteur de la restauration, de l'hôtellerie ou du tourisme. Ces secteurs durement touchés par la crise bénéficieront d'un appui en trésorerie renforcé, adapté à leurs besoins. L'Etat a répondu présent dès le premier jour de la crise ; il continuera d'accompagner les secteurs en difficulté* ».

Contact presse

Cabinet de Bruno Le Maire

01 53 18 41 13 presse.mineco@cabinets.finances.gouv.fr